

[Voir le contenu de ce mail en ligne](#)



Wallonie



Service public
de Wallonie

Direction générale opérationnelle des Routes et des Bâtiments (DGO1)

Département des Infrastructures subsidiées

Newsletter du mois d'octobre 2017

Table des Matières

- [Plan « Arbres malades et dépérissants 2017 »](#) - *-Aménagements paysagers*
- [RAVeL : entretien ordinaire](#) - *-Voiries*

Plan «Arbres malades et dépérissants 2017»

Depuis la mi-juillet, dans le cadre du «Groupe de Travail inter Directions Générales – Arbres d'Alignement», la Direction des Aménagements paysagers a présenté le plan «Arbres malades et dépérissants 2017».

Ce plan a pour but de référencier jusque fin octobre 2017 l'ensemble des arbres à abattre pour des raisons de sécurité publique et de sécuriser nos routes par l'abattage de ces arbres dangereux avant le printemps 2018.

Ce travail de sécurisation de l'ensemble du réseau routier engendrera l'abattage de plus de 3000 arbres d'alignement, soit environ 4 % du patrimoine d'alignement régional.

Vu cette nécessité de sécuriser le domaine routier, et ce en concertation avec la Direction générale de l'Aménagement du territoire et conformément au CODT, les autorisations d'abattage se feront via des arrêtés du Bourgmestre.

Nous vous informons également que, suite à ce plan d'abattage, un plan de replantation, qui tiendra compte des recommandations du Groupe de travail, sera mis en place de 2018 à 2023 en fonction des budgets alloués.

Pour tout renseignement complémentaire, la DGO1-74 se tient à votre disposition.

- Tél : 081/773336
- Fax :081/773744
- dgo1-74@spw.wallonie.be

RAVeL : entretien ordinaire

Et tout doucement arrive l'hiver...

Voilà l'occasion de préparer le RAVeL pour le printemps prochain en réalisant un entretien ordinaire de circonstance : élagage, abattage des arbres dangereux, fauchage des abords, délignage des bords de la piste en asphalte ou en béton, curage des fossés, ramassage des débris, nettoyage des panneaux de signalisation, balayage de la piste... Dans les sous-bois, parfois, les feuilles et la végétation envahissante empêchent de bien discerner la piste, ses bords et les bas-côtés.

Pour l'entretien de mobilier urbain et touristique des aménagements de convivialité (aires de repos) et de chemins d'accès : bancs, tables, poubelles, potelets, barrières ou autres dispositifs limiteurs d'accès, clôtures, panneaux d'information, tout cela a peut-être souffert de l'été et a besoin d'une cure de rajeunissement...

Enfin, quelques motos, quads et autres nous ont été signalées par des utilisateurs du RAVeL. Un petit passage de la police reste le meilleur moyen de prévention afin de garantir un usage du RAVeL en toute convivialité pour tous les usagers non motorisés.

Ed. responsable :

Michel DEVOS,
Inspecteur général



[Site des Pouvoirs locaux](#)